

Motion : Pour un Plan d'Urgence et d'Équité Réelle en Outre-mer

Le Congrès National du SNEP-FSU, réuni à Guidel, affirme son soutien indéfectible aux collègues et aux élèves des territoires d'Outre-mer, confrontés à des conditions d'étude et d'exercice durablement dégradées et marquées par des inégalités structurelles persistantes.

Constat : une rupture manifeste de l'égalité républicaine

Le Congrès dénonce l'abandon persistant des services publics en Outre-mer. L'éloignement géographique et les contraintes climatiques ne sauraient plus servir de justification à :

- La dégradation des infrastructures sportives, majoritairement à ciel ouvert, conjuguée à un déficit structurel d'équipements et à un manque de proximité, exposant les usagers à des risques sanitaires (rayonnement UV, chaleur extrême, sargasses, brumes de sable) et générant des temps de déplacement incompatibles avec les apprentissages ;
- L'incapacité à garantir l'apprentissage du « savoir-nager » en raison de l'insuffisance de bassins de proximité ;
- Une gestion administrative opaque des carrières, ainsi qu'un affaiblissement de la protection sociale, notamment en cas de maladie ou au moment de la retraite.

Revendications : pour un engagement immédiat de l'État et des collectivités

1. Un plan de « tropicalisation » des infrastructures

Le SNEP-FSU exige la mise en œuvre d'un plan pluriannuel ambitieux de financement permettant :

- **La couverture des plateaux sportifs et la création d'équipements sportifs de proximité, intégrant, lorsque les configurations le permettent, des dispositifs de production d'énergie renouvelable (notamment des panneaux solaires),** afin de garantir l'accès aux apprentissages et d'améliorer les conditions d'enseignement ; ces dispositifs contribuant, pour les installations intra-muros, à l'alimentation des bâtiments scolaires, notamment pour la climatisation des salles de classe ;
- **La construction de bassins d'apprentissage de la natation ;**
- **L'instauration d'une norme de « confort thermique »** incluant l'accès garanti à l'eau potable et à des zones d'ombre sur tous les lieux de pratique ;
- L'installation de dispositifs de stockage (citernes tampons) afin de faire face aux situations d'urgence ;
- **Un plan massif et prioritaire de rénovation et de sécurisation des réseaux d'alimentation en eau,** afin de garantir un accès continu, de qualité et équitable à l'eau potable sur l'ensemble des territoires ;
- **La mise en place de dispositifs pérennes de prévention et de gestion des échouements de sargasses,** incluant l'installation de barrages et de dispositifs de déviation en mer, le déploiement de moyens de collecte en mer (notamment via des embarcations spécialisées), ainsi que l'organisation d'un ramassage systématique sur les zones littorales les plus exposées, afin de limiter les impacts sanitaires, environnementaux et sur les pratiques physiques et sportives.

2. La sanctuarisation du pouvoir d'achat et de la protection sociale

- **Santé :** maintien intégral des majorations de traitement (40 %, 53 %, etc.) pour tous les agents en CMO, CLM et CLD, à plein comme à demi-traitement ;
- **Pension de retraite en Outre-mer :** réaffirmation du principe d'un régime de **retraite par répartition,** s'opposant à toute forme de capitalisation, et **instauration d'un dispositif garantissant une pension intégrant la majoration de traitement liée à la vie chère** pour les fonctionnaires ayant exercé au moins 15 ans en Outre-mer et y conservant leur résidence principale.

Le SNEP-FSU revendique la transformation de cette majoration en bonification indiciaire intégrée au traitement, dans les mêmes conditions d'exercice et de résidence, entrant dans la base de calcul des pensions, incluant les taux de majoration net en vigueur (40 %, 53 %, etc.), afin d'en garantir la pleine prise en compte dans les droits à pension.

Au-delà de la nécessaire compensation de la cherté de la vie, cette mesure vise à favoriser l'ancrage durable des retraités, dont l'engagement associatif, éducatif, social et citoyen constitue une richesse essentielle pour le territoire. Elle contribue pleinement à la continuité du service public, au lien social et au développement local ;

- **Indemnités** : Déconjugalisation de l'ISG (fin du non-cumul pour les couples) et extension de l'Indemnité de Remboursement Partiel des Loyers (IRPL) face à la pression immobilière.

3. La reconnaissance de la pénibilité et de la santé au travail

Le Congrès exige :

- La reconnaissance du métier de professeur d'EPS en zone tropicale comme métier à risque (exposition aux UV, troubles auditifs, pathologies vocales) ;
- La mise en place d'un suivi médical renforcé, incluant une visite de carrière au minimum tous les cinq ans.

4. Une justice administrative nationale

Afin de mettre fin aux inégalités de traitement entre académies, le SNEP-FSU revendique :

- La nationalisation de la gestion des CIMM ;
- L'actualisation immédiate de la carte des établissements prioritaires (QPV 2026) ;
- La revalorisation des priorités légales, notamment celles fondées sur le CIMM, ainsi que des bonifications associées, afin d'en garantir l'effectivité et d'éviter leur contournement par des dispositifs spécifiques d'attractivité ;

Conclusion et mandat

Le Congrès mandate le Bureau National pour inscrire ces revendications comme une priorité dans les négociations avec les ministères de l'Éducation nationale et des Outre-mer.

L'égalité réelle n'est pas une option : c'est un droit.

Le SNEP-FSU refuse que la géographie serve de prétexte à une sous-citoyenneté administrative, sociale et pédagogique.